

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016**

Nombre des conseillers
élus en fonction : 11

Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie le 5 avril 2016 sur convocation adressée par le Maire le 24 mars 2016.

Etaient présents : Mme BAUER Myriam M. FISCHER Paul, M. HALTER Etienne, Mlle JEANNIARD Myriam, Mlle LUDWIG Michèle, M. LUX Martial, M. MATHIS Jean-Marc, M. MICHEL Jacques, M. WALTER Emmanuel, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.
Absent excusé : M. MALAISE Damien.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ENREGISTRES AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015

CONSIDERANT que l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal inscrit au Compte Administratif de l'exercice 2015 s'élève à **92.732,09 euro**,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter :

- à la section de fonctionnement du budget 2016 la somme de 58.732,09 euro.
- à la section d'investissement du budget 2016 la somme de 34.000,00 euro (compte 1068).

3) AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET EAU DE L'EXERCICE 2015

CONSIDERANT que l'excédent de la section d'exploitation du budget EAU inscrit au Compte Administratif de l'exercice 2015 s'élève à **2.882,50 euro**,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter :

- à la section d'exploitation du budget EAU de l'exercice 2016 la somme de 2.882,50 euro.
- à la section d'investissement du budget EAU de l'exercice 2016 la somme de 0,00 euro.

4) BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Le maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote ce budget qui se clôture comme suit :

Total des recettes de fonctionnement	318 334,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	318 334,00 €
Total des recettes d'investissement	49 069,00 €
Total des dépenses d'investissement	49 069,00 €

5) BUDGET PRIMITIF DU SERVICE « EAU » - EXERCICE 2016

Le maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif du service « eau » pour l'exercice 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote ce budget qui se clôture comme suit :

Total des recettes d'exploitation	37 251,00 €
Total des dépenses d'exploitation	37 251,00 €
Total des recettes d'investissement	22 471,00 €
Total des dépenses d'investissement	22 471,00 €

6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer et voter les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote ces taux avec une augmentation uniforme de 1,020206 % par rapport aux taux communaux de référence 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation	14,07 %
- Foncier bâti	8,66 %
- Foncier non bâti	42,33 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 69.877,00 euro et le prélèvement opéré au titre du G.I.R. s'élève à 23.598,00 euro.

7) SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2016, le Conseil municipal décide de voter des subventions au profit des associations suivantes :

- Amicale des sapeurs-pompiers de Schirmeck-La Broque-Barembach : 50 euro
- Club Vosgien Schirmeck : 50 euro
- MJC de Wildersbach : 400 euro
- Musique de la vallée de la Rothaine : 400 euro
- Bibliothèque « La Taupinette » de Neuviller : 200 euro
- Syndicat de récoltants de fruits à Schirmeck ; 100 euro
- Association Vergers et jardins, Wildersbach : 100 euro

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

8) SUBVENTION VERSEE A L'AFP « LE WILDBACH » – ANNEE 2016

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2016, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 400 euro à l'Association Foncière Pastorale « LE WILDBACH » à titre de subvention pour l'exercice 2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65737 du budget de l'exercice en cours.

9) SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES APICULTEURS DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal une demande de subvention émanant de l'Association des Apiculteurs de la Haute-Vallée de la Bruche pour permettre notamment de compléter l'équipement de leur rucher-école, utile pour leurs activités de formation à la pratique apicole.

Considérant les efforts réalisés par l'Association des Apiculteurs de la Haute-Vallée de la Bruche pour la sauvegarde et le développement de l'activité apicole dans la vallée,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter une somme de 60,00 € en faveur de l'Association des Apiculteurs de la Haute-Vallée de la Bruche.

10) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'exercice 2015.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

11) MOTION POUR SOUTENIR L'EMPLOI DE L'ENTREPRISE FEDERAL MOGUL INSTALLEE A SCHIRMECK

Après avoir pris connaissance du courrier de la CFDT adressé à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et à l'ensemble des communes de la Vallée de la Bruche,

les élus, à l'unanimité,

RAPPELLENT leur attachement au site Fédéral Mogul de Schirmeck et à la préservation de l'emploi.

12) NON PAIEMENT DES LOYERS ET CHARGES PAR LES LOCATAIRES DU SECOND ETAGE DU CHATEAU

Les locataires du second étage du Château (62 rue de la Perheux à Wildersbach), M. Pierre MALAISE ET Mlle Laura GERARD, n'ayant versé aucun loyer depuis leur entrée dans les lieux, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager toutes procédures pour récupérer ces impayés, et notamment celle relative à une expulsion suivant les règles en vigueur. Le maire est autorisé à signer toutes pièces à cet effet.

13) GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Logement social rue de Rothau : Le maire informe que trois visites ont été faites par des locataires intéressés par la location du logement social rue de Rothau, sans succès.

14) ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET LIEUX PUBLICS COMMUNAUX

Le maire présente au Conseil municipal le document diagnostic établi par la Société EGEE relatif aux mesures à adopter pour l'accessibilité des bâtiments et lieux publics communaux (mairie et école, église, salle de la fraternité, Château, cimetière).

Un chiffrage des travaux est à réaliser pour finaliser le dossier qui doit être transmis pour le 15 mai à la DDT.

15) PROJET DE RENOVATION PASTORALE

Le maire présente au Conseil municipal un projet de rénovation pastorale d'un montant de 17 292 € susceptible d'être subventionné à 80 % par l'Etat FNADT et le Conseil Départemental, le solde correspondant à des travaux en régie.

16) COMMUNICATIONS - DIVERS

- Cheminée bâtiment Perheux : suite à une demande à l'assurance communale de prise en charge d'un éventuel tubage de la cheminée de l'habitation de la ferme de la Perheux, le maire informe qu'une réponse négative a été donnée verbalement. Une nouvelle demande sera déposée, estimant qu'il s'agit d'une mesure de précaution nécessaire.

- Ecole - Fermeture de classe : Le maire rappelle au conseil municipal que suite à la décision de retirer un emploi dans l'une des écoles élémentaires du RPI, un avis était à donner dans des délais rapides par les communes sur le lieu à retenir (Natzwiller ou Wildersbach). Regrettant la décision de suppression d'un poste, après concertation des communes (maires et adjoints), afin de maintenir au moins une structure sur la vallée de la Rothaine et compte tenu du lieu de résidence des élèves à la prochaine rentrée, afin limiter leurs déplacements, le choix de fermeture s'est porté sur la classe de Wildersbach.

- Sortie de travail communale : comme l'an dernier, le conseil municipal décidé d'organiser une journée de travail de nettoyage, ouvert à tous, en date du samedi 21 mai 2016.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,